RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 06056
Numéro SIREN : 504 951 328
Nom ou dénomination : ABER- CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 25826

ABER-CONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 20 RUE D ARMENONVILLE, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
504 951 328 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le 2 juin,
A 11 heures,

Les associés de la société ABER- CONCEPT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence.

Sont présents :
Monsieur Arnauld HOUTART, titulaire de 979 actions en pleine propriété,
Monsieur Albéric HOUTART, titulaire de 21 actions en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnauld HOUTART en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS AH

DS AH

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Exposé du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Arnauld HOUTART de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Albéric HOUTART
Né à SURESNES le 12 juillet 1994
De nationalité française
Demeurant 115 Boulevard Bessières, 75017 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

DocuSigned by:
HOUTART Arnauld
B6EB8E73381047E...

Monsieur Arnauld HOUTART

DocuSigned by:
Albéric HOUTART
D0F827D0FB41450...

Monsieur Albéric HOUTART